
**Le ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation,
Les vignerons coopérateurs
de France (VCF) et
La confédération des vins IGP
de France (VINIGP)
s'engagent pour l'environnement**



Des attentes sociétales qui évoluent

Des consommateurs qui demandent des produits sains et apportant un maximum de garanties de respect de l'environnement

En 2018, la consommation de vin BIO a augmenté de 18 % en volume et de 23 % en valeur par rapport à 2017.

Plus généralement, les citoyens et consommateurs sont en attente d'une agriculture et d'une alimentation plus respectueuse de l'environnement. La demande de réduire les produits phytosanitaires, et de sortir du glyphosate pour une majorité d'usages d'ici fin 2020, en est une des traductions.

10 % du vignoble français est aujourd'hui cultivé en agriculture biologique (AB) et les vins BIO représentent 8,3 % des ventes, tous circuits de distribution confondus, contre 3,8 % en 2017.

La mention valorisante HVE en parallèle commence à être accessible aux consommateurs.

Elle atteste d'une excellence environnementale traduite par l'atteinte de seuils de performance (obligations de résultats) dans 4 domaines :

- ▶ biodiversité (présence notamment d'infrastructures agro-écologiques sur l'exploitation telles que des haies, des bandes enherbées, des bosquets...);
- ▶ stratégie phytosanitaire ;
- ▶ gestion de la fertilisation ;
- ▶ gestion de la ressource en eau.

La viticulture est déjà significativement présente dans cette valorisation mais l'objectif doit être une forte montée en puissance, notamment via l'implication des vignerons coopérateurs.

Des coopératives vinicoles de plus en plus engagées dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Attentives à leurs clients mais aussi à leurs salariés et à leurs adhérents, responsables de l'aménagement de leur territoire, les coopératives vinicoles sont particulièrement impliquées dans les démarches RSE.

En 2018, lors du Congrès de la Coopération vinicole de nombreuses coopératives ont été mises à l'honneur.

Un Jury composé de sept personnalités issues à la fois de la viticulture, du monde associatif (association de consommateurs), du milieu universitaire, du monde de la recherche et de celui de la Coopération agricole a désigné les caves lauréates courant juin après avoir examiné l'originalité ainsi que la réussite économique, sociale et environnementale des dossiers reçus. Les lauréats ont été dévoilés lors de la 46^{ème} édition du Congrès des coopératives viticoles de France, qui s'est déroulé à Vogüé (Ardèche) du 26 au 29 juin 2018.

24 candidatures ont été reçues et 4 prix ont été décernés (Prix Social et Gouvernance, Prix Sociétal, Prix Environnement, Prix Spécial (démarche globale)).

Les candidatures primées présentaient des projets innovants axés sur le bien-être au travail, la biodiversité ou la HVE.

Responsable vis-à-vis du changement climatique, les coopératives viticoles veulent également apporter leur part à la réduction de l'impact environnemental avec des pratiques plus respectueuses de l'environnement autour d'une viticulture de précision qui fait de plus en plus appel aux outils numériques et robotiques qui prennent actuellement leur essor.

Une législation qui impose de s'adapter

Demain, pour produire sous signe de qualité les entreprises devront pouvoir apporter des garanties en matière de respect de l'environnement. Les coopératives produisent aujourd'hui plus des deux tiers des indications géographiques protégées (IGP) en vin.

Il convient donc d'harmoniser la politique ambitieuse menée par les coopératives et celle poursuivie en matière d'IGP.

Les questions environnementales et climatiques seront au cœur de la nouvelle Politique agricole commune, offrant ainsi aux producteurs et aux caves coopératives des opportunités et des moyens afin d'améliorer les performances environnementales des exploitations.

Par ailleurs, le Plan de la Filière viticole prévoit en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), d'inscrire le développement de la production dans son territoire, de favoriser un environnement de travail préservant la santé et la sécurité des travailleurs, de maintenir l'activité économique des entreprises en facilitant le recours à l'emploi temporaire et permanent et de conserver l'attractivité des contrats.

Enfin, le Gouvernement a fixé des objectifs ambitieux de réduction des produits phytosanitaires de -25 % en 2020, -50 % en 2025, et de sortie du glyphosate pour une majorité d'usages pour lesquels des alternatives existent d'ici fin 2020 pour l'ensemble de l'agriculture française.

Un état des lieux pour 2019

Les vigneron·ne·s coopérateurs de France (VCF) ont choisi depuis plusieurs années déjà de s'inscrire dans des démarches environnementales ou de RSE de manière parfois complémentaire et pour certaines caves coopératives de s'y inscrire concomitamment pour plusieurs démarches : agriculture biologique, RSE, Vignerons en Développement Durable (VDD), Agriconfiance, Terravitis, VitirREV ou Viticulture Durable en Champagne.

À ce jour le bilan de ces démarches est le suivant :

- ▶ la viticulture biologique concerne 203 caves coopératives sur 620 soit 33 % des caves qui produisent une part de produits bio (plus rarement certaines caves coopératives sont aujourd'hui à 100 % en agriculture biologique) : en particulier la région Occitanie est à ce jour la première région de production biologique de France ;
- ▶ la mention valorisante Haute Valeur Environnementale (HVE) qui permet de valoriser les exploitations, notamment pour les vigneron·ne·s situés dans des régions aux conditions climatiques complexes et où il est difficile de satisfaire aux conditions du BIO. Aujourd'hui, près de 100 coopératives ont démarré des démarches visant à obtenir la mention valorisante Haute Valeur Environnementale HVE ;
- ▶ l'engagement de 17 caves coopératives dans la démarche coopérative « Agriconfiance » équivalente au niveau 2 de la démarche HVE. Coop de France Nouvelle-Aquitaine encourage les caves coopératives de la région à s'investir dans le Projet VitiREV – « Innovons pour les territoires viticoles plus respectueux de l'environnement » soutenu par la Région ;
- ▶ les caves coopératives de Champagne sont régulièrement sensibilisées à la démarche Viticulture Durable en Champagne et y adhèrent pour une part importante d'entre elles aujourd'hui suite à une politique ambitieuse ; À ce jour 3 100 ha soit 23 % des surfaces viticoles en coopératives sont certifiées Viticulture Durable en Champagne ou bio ou ont obtenu la mention valorisante Haute Valeur Environnementale HVE ;
- ▶ s'agissant des vins produits, les vins IGP ont commencé pour leur part à intégrer des cépages résistants dans leurs cahiers des charges : d'ores et déjà le Comité national IGP de l'INAO a validé l'intégration des cépages résistants dans les cahiers des charges des IGP Gard, Cévennes, Coteaux du Pont du Gard, Pays d'Oc, Var et Alpes-Maritimes. Les prochains Comités examineront les IGP Atlantique, Val-de-Loire, Vaucluse, Ardèche.

Un engagement conjoint

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Vignerons coopérateurs de France
Confédération des vins IGP de France

Aujourd'hui Coop de France vignerons coopérateurs et la confédération des vins IGP de France souhaitent prendre un nouvel engagement fort, pour emmener l'ensemble des caves et la très grande majorité des adhérents vers des démarches plus respectueuses de l'environnement.

C'est la marque d'une totale prise en compte par Coop de France vignerons coopérateurs et la confédération des vins IGP de France des actuels enjeux sociétaux et environnementaux. Soutenir, développer, évaluer, mais aussi valoriser auprès de leurs clients, les démarches permettant de produire mieux, dans le respect des équilibres naturels mais aussi en assurant la viabilité économique des exploitations et des entreprises est depuis plusieurs années déjà une priorité.

Afin de renforcer cette dynamique et d'entraîner l'ensemble des caves coopératives de son réseau dans ce sillage, Coop de France vignerons coopérateurs (qui représente 98 % des caves coopératives par le biais de fédérations régionales et départementales), et la confédération des vins IGP de France souhaitent formaliser dans le cadre du Congrès national de la coopération viticole à Marciac (Gers), en fin juin 2019, un Engagement avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

CET ENGAGEMENT VEUT QUE :

À l'échéance de 5 ans :

- ▶ 100 % des coopératives soient engagées dans la certification environnementale (niveau 2 minimum) ou en agriculture biologique, dont 50 % des exploitations coopératives certifiées HVE ou BIO ;
- ▶ 60 % des 75 IGP viticoles françaises intégreront au minimum dans leur cahier des charges une référence à l'obtention, pour les producteurs, d'une certification environnementale de deuxième niveau.

Cette mobilisation du monde coopératif et des IGP participera activement à l'atteinte des objectifs ambitieux que s'est fixée l'ensemble de la filière viticole dans son plan de filière, à savoir :

- ▶ une réduction de 50 % de l'usage des produits phyto d'ici à 2025 ;
- ▶ le renouvellement de 2/3 du parc de pulvérisateurs peu performants d'ici 5 ans ;
- ▶ zéro herbicides d'ici 2025 et interdiction du désherbage chimique sur au moins 50 % des surfaces d'ici 3 ans.

Un plan d'action ambitieux

Coop de France Vignerons coopérateurs et la confédération des vins IGP de France s'engagent à mettre en place :

- ▶ une valorisation des démarches existantes auprès des caves, des adhérents, des ODG et des producteurs d'IGP ;
- ▶ une communication des informations utiles à la réalisation de ces objectifs ;
- ▶ la mise en place de formations adaptées à l'endroit des associés-coopérateurs ;
- ▶ un travail collaboratif avec les centres de recherche et développement dans l'objectif d'améliorer les dispositions pratiques de mise en œuvre (travaux avec l'IFV et l'ICV) [point à préciser] ;
- ▶ un bilan annuel des progrès réalisés par les caves coopératives et les producteurs de vins sous IGP ;
- ▶ un déploiement de la démarche de certification environnementale par une communication ciblée.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation s'engage à :

- ▶ engager une réflexion en lien avec l'INAO sur les conditions de mixité des exploitations en agriculture biologique pour la filière viticole ;
- ▶ engager un travail avec les acteurs professionnels et les organismes certificateurs pour simplifier ces démarches et les rendre accessibles au plus grand nombre sans toutefois porter préjudice à la qualité de la certification ;
- ▶ prolonger sur 2020 le dispositif de diagnostic pour les caves en le centrant sur celles qui démarrent dans la démarche HVE ou agriculture biologique
- ▶ soutenir/participer à une campagne de communication valorisant les démarches HVE ;
- ▶ soutenir dans le cadre des programmes existants les solutions alternatives suite au retrait de certains produits par le financement de la recherche et du développement et des investissements dans les exploitations, par la facilitation des démarches d'agrément des substances alternatives notamment celles issues du biocontrôle ;
- ▶ soutenir le développement de la production biologique et de la certification environnementale pour respecter les objectifs généraux assignés dans le programme ambition Bio, la plan biodiversité et la loi EGALIM ;
- ▶ garantir la crédibilité de la production biologique et de la mention valorisante HVE, renforcer leur attractivité pour le consommateur et en faire des éléments valorisants pour la filière viticole.

Qui sommes-nous ?

Coop de France – Vignerons coopérateurs ou vignerons coopérateurs de France (VCF), Section « Vigne et Vin » de la Fédération nationale Coop de France représente l'ensemble des caves coopératives, les unions de caves coopératives et les vignerons coopérateurs, à travers un réseau de fédérations départementales et régionales de caves coopératives, véritables structures de terrain.

► Quelques données sectorielles :

620 caves coopératives et unions.

53 % des viticulteurs spécialisés adhèrent à une cave coopérative.

18 245 311 hectolitres soit : **48 %** de la production commercialisable (hors Charentes) ; ou **40 %** Charentes comprises.

Dont :

- **37 %** des appellations d'origine contrôlées ;
- **68 %** des indications géographiques protégées ;
- **34 %** des vins sans indication géographique.

5,6 milliards d'euros de CA consolidé.

17 089 salariés.

La superficie moyenne des ateliers des vignerons coopérateurs est de **6 ha** (contre 9 ha pour l'ensemble des exploitations viticoles).

Le nombre moyen d'hectolitres par cave est d'environ **30 000**, avec des disparités locales très importantes : de **7 000 hl** en Champagne à 43 000 hl en Languedoc.

203 caves engagées dans la production biologique.

40 % des exploitations inscrites dans une démarche HVE (niveaux 1, 2 ou 3)

► Les 10 premiers Groupes :

Vinadeis, Centre Vinicole – Champagne Nicolas Feuillatte, Alliance Fine Champagne, Union Champagne, Terre de vignerons, Union auboise, UVDCR - Cellier des Dauphins, Producteurs Plaimont, Les Vignerons de Tutiac, COGEVI, Wolfberger.

► Les fédérations de caves adhérentes :

Coop de France Grand Est, Coop de France Nouvelle-Aquitaine, Ardèche, Beaujolais et Lyonnais, Bouches-du-Rhône, Corse, Drôme, Coop de France Occitanie, Coop de France Centre-Val de Loire, Var.

Confédération des vins IGP de France

Sur les 75 IGP reconnues, la Confédération en regroupe 68 via l'adhésion d'une trentaine d'ODG.

La production des vins à indications géographiques protégées représente en moyenne **12 685 millions d'hectolitres sur une surface de 193 886 hectares. Soit 26 % de la surface viticole et 29 % de la production** (moyenne sur 5 ans de 2012 à 2016).

En moyenne, **60% de la production des vins à indications géographiques protégées connaît une première vente en « vrac » au départ de la propriété** (moyenne sur 5 ans de 2012 à 2016).

Les ventes annuelles des vins à indications géographiques protégées en **hyper-marchés et supermarchés représentent** en moyenne **2 960 millions d'hectolitres pour une valeur de 829 millions d'euros. Soit 32 % en volume et 21 % en valeur** (moyenne sur 5 ans de 2012 à 2016).

En 2018, **les vins IGP représentaient 26 % en volume (3,72 millions d'hectolitres)** des exportations françaises de vin **et 10 % en valeur (890 millions d'euros)**. Ils représentaient par ailleurs **35 % des exportations en volume de vins tranquilles français et 16% en valeur**.

Répartition régionale de la production de vins IGP :

- **75 %** Languedoc-Roussillon ;
- **12 %** sud-est ;
- **10 %** sud-ouest ;
- **3 %** autres.

Le ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation

Les Vignerons Coopérateurs
de France (VCF)

La Confédération des vins
IGP de France (VINIGP)

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR